

Compte-rendu

Conseil Communautaire
09 avril 2018 - 20 heures 30
A Lapleau



L'an deux mille dix-huit, le 09 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 30 mars 2018

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, M. AOUT Jean-Pierre, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AVELINO Marie-Claude, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BAUDOIN Patricia, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CASSEZ Didier, Mme CARRARA Annie, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FERRE Charles, M. KUTTIG Jean-Pierre, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, M. MENUET Jean-François, M. POINCHEVAL Michel, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAEN William M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : Mme BOURRIER Annette

ABSENTS EXCUSES

M. BOINET Jean, Mme CAYROU Isabelle, Mme ELEGIDO Martine, Mme FAURE Monique, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, Mme PEYRAT Denise, Mme VILLALBA Liliane, Mme SCHWALM Sandrine,

M. BOINET Jean a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme ELEGIDO Martine a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. HILAIRE Frédéric a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme VILLALBA Liliane a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
Mme SCHWALM Sandrine a donné procuration à M. FERRE Charles,

1 – Affaires générales.

• AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande l'autorisation au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du plan de financement de l'aménagement des plateformes du projet de serres à tomates.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à ajouter à l'ordre du jour le point mentionné ci-dessus.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR NICOLAS CONTINSOUZA EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE**
- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A DORSAL**

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2017, par laquelle il a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au syndicat mixte DORSAL, dans le cadre du déploiement du réseau FTTH.

Il informe le Conseil que les communes membres de la Communauté de Communes ont approuvé, à la majorité qualifiée, cette adhésion.

En vertu de l'article 10.1 des statuts du syndicat DORSAL, le Conseil Communautaire doit désormais désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes au sein du Comité syndical.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne, par vote à bulletin secret, les délégués suivants pour siéger au comité syndical de DORSAL :

Titulaire : M. DUBOIS Francis

Suppléant : M. BACHELLERIE Jean-Louis

- Autorise M. le Président à signer tout document afférent au projet.

2 - Affaires financières.

➤ **COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement écrites,

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2. **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du Budget de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, **visé et certifié conforme** par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Communautaire délibérant, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Président de la Commission des Finances, sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président ;

- **Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives de l'exercice budgétaire 2017 ;**

A l'unanimité :

- **Constata** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Approuve** le compte administratif du budget pour l'exercice budgétaire 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

- **Statuant** l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2018,

- **Considérant** les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 025 780,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	388 484,07 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice	-792 947,87 €
Solde d'exécution cumulé	-404 463,80 €
RESTES A REALISER AU 31/12/17	
Dépenses d'investissement	274 150,00 €
Recettes d'investissement	405 620,00 €
SOLDE	131 470,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-404 463,80 €
Rappel du solde des restes à réaliser	131 470,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-272 993,80 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	345 081,70 €
Résultat antérieur reporté	1 025 780,98 €
TOTAL A AFFECTER	1 370 862,68€

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP):	272 993,80 €
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	1 097 868,88€

➤ **COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE SIAC (ACTION CULTURELLE)**

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe du S.I.A.C. de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement écrites,

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2. **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe du S.I.A.C. de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, **visé et certifié conforme** par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE SIAC (ACTION CULTURELLE)**

Le Conseil Communautaire délibérant, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Président de la *Commission des Finances*, sur le compte administratif du budget annexe S.I.A.C. de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président ;

- Après s'être fait présenter le Budget Annexe et les décisions modificatives de l'exercice budgétaire 2017 ;

A l'unanimité :

- **Constata pour** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le compte administratif du budget annexe du S.I.A.C. pour l'exercice budgétaire 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ANNEXE SIAC (ACTION CULTURELLE)**

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
- **Statuant** l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2018,
- **Considérant** les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-21 764,36 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice	3 216,67 €
Solde d'exécution cumulé	-18 547,69 €
RESTES A REALISER AU 31/12/17	
Dépenses d'investissement	3 360,00 €
Recettes d'investissement	2 030,00 €
SOLDE	-1 330,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-18 547,69 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 330,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-19 877,69 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	10,49 €
Résultat antérieur	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	10,49 €

- **Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du c/ au 1068 sur BP)	10,49 €

➤ **COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL**

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de Bois Duval de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement écrites,

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2. **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du Budget annexe de Bois Duval dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, **visé et certifié conforme** par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL**

Le Conseil Communautaire délibérant, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Président de la *Commission des Finances*, sur le compte administratif du budget annexe de Bois Duval de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président ;

- **Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives** de l'exercice budgétaire 2017 ;

A l'unanimité :

- **Constata pour** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le compte administratif du budget annexe de Bois Duval pour l'exercice budgétaire 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président.

➤ **COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET SPANC**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement écrites,

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2. **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du Budget de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, **visé et certifié conforme** par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET SPANC**

Le Conseil Communautaire délibérant, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Président de la *Commission des Finances*, sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président ;

- **Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives** de l'exercice budgétaire 2017 ;

A l'unanimité :

- **Constata pour** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le compte administratif du budget pour l'exercice budgétaire 2017 dressé par Monsieur Francis DUBOIS, Président.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET SPANC**

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
- **Statuant** l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2018,
- **Considérant** les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 895,71 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	14 816,85 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice	-380,28 €
Solde d'exécution cumulé	14 436,57 €
RESTES A REALISER AU 31/12/17	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
SOLDE	0,00 €
EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé	14 436,57 €

Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
EXCEDENT TOTAL	14 436,57 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	-2 572,88 €
Résultat antérieur	3 895,71 €
TOTAL A AFFECTER	1 322,83 €

- **Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	1 322,83 €

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2018. Monsieur Jean-Claude BESSEAU propose de ne pas augmenter ce taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le taux d'imposition de la Cotisation foncière des entreprises de la manière suivante :

- ancien taux : 29,25%,
- nouveau taux proposé : 29,25 %,
- variation de 0 point,
- Produit fiscal attendu : 1 614 600 €.

Le Conseil est appelé à délibérer sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti pour 2018. Monsieur Jean-Claude BESSEAU propose également de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le taux d'imposition de la taxe d'habitation de la manière suivante :

- ancien taux : 7,38 %,
- nouveau taux proposé : 7,38%
- variation de 0 point
- Produit fiscal attendu : 985 673€,

- **Fixe** le taux d'imposition de la taxe foncière non bâti de la manière suivante :

- ancien taux : 4,02 %,
- nouveau taux proposé : 4,02%
- variation de 0 point
- Produit fiscal attendu 16 273 €.

➤ **VOTE DES BUDGETS**

→ **BUDGET PRINCIPAL**

M. Jean-Claude BESSEAU présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2018 du budget principal, approuvé par la Commission des Finances le 26 mars

2018. Un document est distribué en séance à tous les conseillers présents. M. BESSEAU précise que ce document liste les dernières modifications intervenues sur la proposition de budget primitif, prenant en compte d'une part le retrait des participations au SYMA A89, convenu avec Haute-Corrèze Communauté lors d'une réunion de travail le 4 avril et, d'autre part, les montants exacts des dotations connus quelques jours auparavant.

Le Budget Principal, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :
* Dépenses : 6 267 192,88 €
* Recettes : 6 267 192,88 €

- Section d'investissement :
* Dépenses : 3 620 819,00 €
* Recettes : 3 620 819,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2018 du budget principal tel que présenté,

- Autorise le Président à signer tout document afférent à cet objet.

→BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL

M. Jean-Claude BESSEAU présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2018 du budget annexe Bois Duval, approuvé par la Commission des Finances le 26 mars 2018.

Le Budget Annexe Bois Duval, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :
* Dépenses : 205 463,00 €
* Recettes : 205 463,00 €

- Section d'investissement :
* Dépenses : 205 463,00 €
* Recettes : 205 463,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2018 du budget annexe Bois Duval tel que présenté,

- Autorise le Président à signer tout document afférent à cet objet.

→BUDGET ANNEXE SIAC

M. Jean-Claude BESSEAU présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2018 du budget annexe SIAC, approuvé par la Commission des Finances le 26 mars 2018.

Le Budget Annexe SIAC, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :
- * Dépenses : 53 430,00 €
- * Recettes : 53 430,00 €

- Section d'investissement :
- * Dépenses : 47 707,69 €
- * Recettes : 47 707,69 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2018 du budget annexe SIAC tel que présenté,
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à cet objet.

→BUDGET ANNEXE SPANC

M. Jean-Claude BESSEAU présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2018 du budget annexe SPANC, approuvé par la Commission des Finances le 26 mars 2018.

Le Budget Annexe SPANC, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :
- * Dépenses : 45 309,00 €
- * Recettes : 45 309,00 €

- Section d'investissement :
- * Dépenses : 24 596,57 €
- * Recettes : 24 596,57 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC tel que présenté,
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à cet objet.

→BUDGET ANNEXE OM

M. Jean-Claude BESSEAU présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2018 du budget annexe SPANC, approuvé par la Commission des Finances le 26 mars 2018.

Le Budget Annexe OM, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :
- * Dépenses : 1 516 284,20 €
- * Recettes : 1 516 284,20 €

- Section d'investissement :
- * Dépenses : 494 220,00 €
- * Recettes : 494 220,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2018 du budget annexe OM tel que présenté,
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à cet objet.

- **ENFANCE JEUNESSE – GRILLE DE TARIFS POUR LES MINI-SEJOURS D'ETE 2018 DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DE L'ESPACE JEUNES**

Jean-Claude BESSEAU propose au Conseil d'adopter les tarifs des mini-séjours qui auront lieu durant les vacances scolaires d'été 2018 (mini-séjour pour 4 jours et 3 nuits ou 5 jours et 4 nuits).

Ces mini-séjours s'adressent aux enfants des accueils de loisirs et de l'espace jeunes.

Il propose au Conseil les tarifs suivants (par jour, pour un enfant) :

Quotient familial	tarif/enfant/jour résident sur le territoire	tarif/enfant/jour résident hors du territoire
Inférieur ou égal à 300	16 €	20,80 €
301/500	16 €	20,80 €
501/702	17 €	22,10 €
703/800	17 €	22,10 €
801/900	18 €	23,40 €
901/1000	18 €	23,40 €
1001/1100	19 €	24,70 €
1101/1200	19 €	24,70 €
1201/1300	20 €	26,00 €
1301/1500	20 €	26,00 €
1501/1700	21 €	27,30 €
1701 et +	21 €	27,30 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la grille de tarifs 2018 des mini-séjours d'été pour les Accueils de Loisirs et l'espace jeunes intercommunal ci-dessus ;

Autorise M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

- **ORDURES MENAGERES – TARIFICATIONS SPECIFIQUES DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018**

M. le Président rappelle que le SIRTOM d'Egletons approuvait chaque année des tarifs spécifiques de REOM pour certains organismes.

Il convient de les approuver pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe les frais de fonctionnement et de collecte des ordures ménagères pour l'année 2018 à 49,11€ par habitant collecté pour un ramassage hebdomadaire, applicables aux terrains de campings et autres partenaires liés par convention spécifique ;

Applique les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de référence pour le traitement (frais d'incinération) des ordures ménagères (coût à la tonne SYTTOM19 – 106€) ;

Arrête la participation du Département au ramassage des ordures ménagères à 104,61€ par conteneur collecté sur le bord des routes départementales (1 sur la

RD16 en montant à St-Yrieix le Déjàlat et 1 au Pont des Franchesses) majoré des frais d'incinération (coût à la tonne SYTTOM19 – 106€) ;

Arrête la participation des villages de vacances, campings, colonies de vacances, etc. à la collecte des ordures ménagères soit 49,11€ par personne pour l'année 2018, divisé par deux pour les collectes groupées, majoré des frais d'incinération (coût à la tonne SYTTOM19 – 106€) ;

Autorise M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

3 – Ressources Humaines

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :**

M. le Président informe le Conseil que plusieurs agents de la collectivité remplissent les conditions fixées par chaque statut particulier pour leur inscription au choix au tableau d'avancement en application de l'article 79.1 de la loi du 26 janvier 1984. Un avis favorable a été donné en Commission Administrative Paritaire le 27 mars 2018, sur l'avancement proposé tel qu'il suit :

Agent	Catégorie d'emploi	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet
Isabelle CORREZE (Centre aquarécricatif)	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/06/2018
Marie-Line VINATIER (service OM)	B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/06/2018
Marion FAINTRENIE (ALSH Lapleau)	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/12/2018
Philippe CHAPOULIE (service OM)	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/12/2018
Benoît MAZE (service OM)	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/12/2018
Jean-Jacques VALADE (service OM)	B	Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01/12/2018
Odile BOUILLAGUET (Centre aquarécricatif)	B	Educateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)	ETAPS principal 2 ^{ème} classe	01/12/2018

Il est proposé au Conseil d'adopter le tableau des avancements ci-exposé et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la Communauté de Communes.

En outre, par délibération en date du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de l'adoption de deux postes d'adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe, à compter

du 1^{er} janvier 2018, suite à la réussite de l'examen professionnel de trois agents de la Communauté de Communes. Il convient désormais de supprimer les postes d'adjoints administratifs et de technicien territorial occupés auparavant par ces agents et devenus vacants.

Michel POINCHEVAL interroge M. le Président sur la politique de la Communauté de Communes en matière d'avancement minimum ou maximum des agents. M. le Président précise que ce système a été supprimé à compter de 2018, laissant place à une durée d'avancement unique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide d'adopter les créations et suppressions d'emplois à temps complet comme suit :

Création d'emplois	Suppression d'emplois
Filière : Animation Cadre : Adjoint d'Animation Territorial Grade : Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2 Date d'effet : 01/06/2018	Filière : Animation Cadre : Adjoint d'Animation Territorial Grade : Adjoint d'Animation Ancien effectif : 11 Nouvel effectif : 10 Date d'effet : 01/06/2018
Filière : Administrative Cadre : Rédacteur Grade : Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1 Date d'effet : 01/06/2018	Filière : Administrative Cadre : Rédacteur Grade : Rédacteur Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0 Date d'effet : 01/06/2018
Filière : Animation Cadre : Adjoint d'Animation Grade : Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 3 Date d'effet : 01/12/2018	Filière : Animation Cadre : Adjoint d'Animation Grade : Adjoint d'Animation Ancien effectif : 10 Nouvel effectif : 9 Date d'effet : 01/12/2018
Filière : Technique Cadre : Adjoint technique Grade : Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2 Date d'effet : 01/12/2018	Filière : Technique Cadre : Adjoint technique Grade : Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 6 Nouvel effectif : 5 Date d'effet : 01/12/2018
Filière : Technique Cadre : Agent de maîtrise Grade : : Agent de maîtrise principal Ancien effectif : 4 Nouvel effectif : 5 Date d'effet : 01/12/2018	Filière : Technique Cadre : Agent de maîtrise Grade : : Agent de maîtrise Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 1 Date d'effet : 01/12/2018
Filière : Technique Cadre : Technicien Grade : : Technicien principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2 Date d'effet : 01/12/2018	Filière : Technique Cadre : Technicien Grade : : Technicien Ancien effectif : 3 Nouvel effectif : 1 Date d'effet : 01/12/2018
Filière : Sport	Filière : Sport

Cadre : Educateur des APS Grade : Educateur APS Principal 2 ^{ème} classe Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1 Date d'effet : 01/12/2018	Cadre : Educateur des APS Grade : Educateur APS Ancien effectif : 3 Nouvel effectif : 2 Date d'effet : 01/12/2018
	Filière : Administrative Cadre : Adjoint administratif Grade : Adjoint administration Ancien effectif : 7 Nouvel effectif : 5 Date d'effet : 01/06/2018

- **Autorise** à organiser le recrutement des emplois créés ci-dessus, à temps complet,
- **Propose** de rémunérer ces agents selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale correspondant aux grades créés par la présente délibération,
- **Autorise** M. le Président à en informer le Centre de Gestion des Personnels Territoriaux et de signer tout document afférent à cet objet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés à ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111 et 64112.

4 – Dossiers

• GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Jean-Noël LANOIR expose au Conseil que le marché de fournitures administratives passé dans le cadre d'un groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2016 arrive à son terme le 31 décembre 2018. Il propose de renouveler ce groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'un an, renouvelable 2 fois.

La constitution d'un groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention jointe à la présente délibération.

Le groupement de commandes prendra fin à la date de notification du dernier marché.

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera à l'organisation de la consultation et signera l'acte d'engagement commun à chaque membre du groupement, qu'elle notifiera au titulaire. Chaque membre du groupement sera chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du marché.

La commission d'appel d'offres, dont la présidence est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Jean-Noël LANOIR précise qu'un modèle de délibération d'adhésion au groupement de commandes sera transmis aux communes qui le souhaitent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fournitures administratives,
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cet objet,
- **Accepte** que la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **Désigne** M. Francis DUBOIS comme membre titulaire et M. Charles FERRE comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres,
- **Autorise** M. le Président à signer les marchés à intervenir.

• **GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE MAUMONT A ROSIERS D'EGLETONS**

M. Jean-Noël LANOIR expose au Conseil Communautaire l'intérêt de procéder à la signature d'un bail rural avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin afin de leur confier la gestion des 26ha 25 a 78 ca de la zone humide de Maumont que la Communauté de Communes a acquis par un bail emphytéotique jusqu'au 31 mars 2037.

Les parcelles concernées sont : section D N°707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 735, 736, 1882 de la commune de Rosiers d'Egletons.

Il a été convenu avec le CEN de partager pour moitié les frais notariés inhérents à la réalisation du bail.

Enfin il est convenu que la Communauté de Communes participera à hauteur de 10% du montant des travaux de gestion du site, dans la limite du budget disponible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature d'un bail rural avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin pour la gestion de la Zone humide du Maumont soit 26ha 25a 78ca jusqu'au 31 mars 2037 sur les parcelles section D N°707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 735, 736, 1882 de la commune de Rosiers d'Egletons.
- **Participe** à hauteur de 10% au financement des travaux de gestion des parcelles dans la limite du budget disponible.
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

• **SERVICE ENVIRONNEMENT – GESTION DES CIRCUITS DE RANDONNEES**

Dans le cadre de la gestion des sentiers de randonnées pédestres, M. Jean-Noël LANOIR expose les modalités des aides du Conseil Départemental de la Corrèze s'élevant à 30% du coût des travaux d'entretien et de balisage pour les circuits de randonnées inscrits au PDIPR, dans la limite subventionnable de 80 €HT du km de sentier. Ainsi, 38 circuits de randonnées soit 299 km de sentiers vont être entretenus en 2018 pour un montant estimatif de de 25 300 € TTC (soit 2 passages annuels). 14 circuits de randonnées vont faire l'objet d'un rebalisateur pour un montant de 4 000 € TTC, ce qui représente un total de travaux de 29 300 € TTC. M. Jean-Noël LANOIR propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Jean-Noël LANOIR précise que le montant de dépenses subventionnables est plafonné compte tenu de l'inscription ou non des chemins au PDIPR. Il ajoute que

les circuits de Sarran et Chaumeil sont en cours de refonte, et qu'ils feront également l'objet d'une demande d'inscription au PDIPR sous réserve qu'ils respectent les critères d'éligibilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant des travaux d'entretien et de balisage des circuits de randonnées pédestres inscrits au PDIPR en 2008/2009, soit 299 km, à un montant de 29300 € TTC, dont le plafond subventionnable s'élève à 19 520 € HT.
- **Sollicite** les aides du Conseil Départemental de la Corrèze au taux de 30% pour l'entretien et le balisage des circuits de randonnées pédestres soit une aide de 5 856 €.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

• **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS D'EGLETONS**

Par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil communautaire avait prescrit une modification du POS de la commune d'Egletons visant à ajouter la mention suivante : « Dans le secteurs UXb, les constructions pourront s'implanter sur une ou plusieurs limites séparatives ou en retrait, à condition que les mesures indispensables soient prises en ce qui concerne la sécurité et la lutte contre l'incendie ».

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Egletons en date du 25 mars 1988 approuvant le Plan d'occupation des sols,

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Egletons en date du 02 février 2001 et du 17 mars 2004 révisant le Plan d'occupation des sols,

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Egletons en date du 22 décembre 2005 et 18 novembre 2010 modifiant le Plan d'occupation des sols,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2018 prescrivant la modification du plan d'occupation des sols,

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°3 au préfet et aux personnes publiques associées en date du 16 février 2018 ;

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du 6 mars 2018 au 6 avril 2018 ;

Considérant que deux personnes publiques associées ont transmis leurs avis sur cette modification :

- La Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze a émis un avis favorable à ce projet,
- La Préfecture de la Corrèze émet également un avis favorable,

Considérant qu'aucune observation du public n'a été consignée sur les registres mis à disposition du public,

Considérant que la modification simplifiée n°3, telle qu'elle est présentée au Conseil est prête à être approuvée, conformément au code de l'urbanisme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification simplifiée n°3 du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Egletons.

- **PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DES PLATEFORMES DU PROJET DE SERRES A TOMATES**

Dans le cadre du projet d'implantation de serres à tomates, M. le Président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes de porter l'aménagement des plateformes et la construction du bassin de rétention.

Le montant des travaux sera ensuite refacturé en totalité aux serristes sous la forme d'une cession à paiement différé, sur une période restant à déterminer suivant le montant final.

Le coût de ces aménagements, suite à la réalisation début 2018 d'un devis estimatif, s'élèverait à 683 960 € HT.

M. le Président explique que, dans le cadre du Contrat de ruralité signé fin 2016 et visant à soutenir les projets structurants et/ou innovants, il est possible de solliciter une subvention au titre des crédits Contrat de ruralité 2018, à hauteur de 30% des travaux HT, soit 205 188 €. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe départementale du Contrat de ruralité.

M. le Président précise par ailleurs qu'une enveloppe de 250 000 € de crédits d'Etat est disponible pour le territoire de Haute-Corrèze Ventadour, soit 125 000 € pour notre Communauté de Communes.

A ce titre, deux projets ont été positionnés :

- La réhabilitation de l'Auberge des Chaumettes à Chaumeil, pour un montant de subvention sollicitée de 46 620 €
- Les travaux de voirie pour la route de 5^{ème} génération, portés par la commune d'Egletons, pour un montant de subvention sollicitée de 78 380 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- **Arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :
 - **Subvention (Contrat de ruralité – 30% des dépenses HT) : 205 188,00 €**
 - **Autofinancement : 478 772,00 €**
 - **Montant Total (€ HT) : 683 960,00 €**
- **Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

5 - Affaires diverses

• REHABILITATION DE LE DECHETTERIE DES CHAUX – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération en date du 25 octobre 2017, le SIRTOM de la région d'Egletons, suite à une étude d'optimisation de la déchetterie, des problèmes de respect des normes réglementaires et conditions d'accueil des usagers, a décidé de lancer un programme de réhabilitation de la déchetterie des Chaux.

Le projet de réhabilitation du site, qui a fait l'objet d'une étude par Corrèze Ingénierie est estimé à 552 962 € H.T. (travaux, maîtrise d'œuvre et études diverses).

M. le Président rappelle la délibération du 12 février 2018 approuvant le plan de financement et sollicitant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 30%. Or, il s'avère que ce dossier n'a pas été retenu au titre de la DSIL mais pourrait être éligible à la DETR – Projets Structurants, à un taux de 25%, plafonnés à 500 000 € de dépenses HT.

M. le Président précise qu'il a échangé à ce sujet avec M. le sous-Préfet, ce dernier lui indiquant que la DETR pourrait être accordée dans le cadre de la commission ayant lieu fin 2018, ou à défaut, lors de celle de début 2019. Le dépôt d'un dossier de demande par la Communauté de Communes fera l'objet d'un accusé de réception de la part des services de la sous-Préfecture, permettant à la Communauté de Communes de démarrer les travaux à l'automne 2018 comme il était prévu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel que défini par le dossier établi par Corrèze Ingénierie en collaboration avec le Bureau d'Etudes Terroirs & Communautés et décide sa réalisation ;
- **Autorise** M. le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- **Arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :
 - **Subvention (DETR – 25% des dépenses HT plafonnées à 500 000 € HT) : 125 000,00 €**
 - **Autofinancement : 427 962,00 €**
 - **Montant Total (€ HT) : 552 962,00 €**
- **Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

• RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE RENFORCEMENT DE CHAUSSEE SUR LA ZONE DE TRA LE BOS

La Communauté de Communes a lancé en février dernier une consultation pour les travaux de renforcement de la chaussée de la zone de Tra le Bos, située sur la commune d'Egletons. Trois entreprises ont répondu pour les deux lots : Eurovia, Colas et Siorat. La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 12 mars dernier. Le candidat retenu est l'entreprise Eurovia :

Lot	Dénomination lot	Estimatif HT	Entreprise	Offre retenue HT
1	Zone de Tra le Bos (Giratoire + rue de Tra le Bos)	100 351,00	Eurovia	60 987,50
2	Zone de Tra le Bos – rue de l'Abattoir	88 432,80	Eurovia	67 152,80
TOTAL		188 783,80 €		128 140,30 €

Jean-Noël LANOIR précise que les travaux ont commencé ce lundi 9 avril.

- **RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES PRESTATIONS DE BROyage ET D'EVACUATION DES DECHETS VERTS**

Jean-Pierre AOUT explique que la Communauté de Communes a lancé en février dernier une consultation pour les prestations de broyage et d'évacuation des déchets verts. Trois entreprises ont répondu : AES, SEDE Environnement et SARL Ponty Compost Environnement. L'entreprise AES a été retenue pour un montant de 46 500 € HT.
